ABIDJAN, Côte d'Ivoire, 15 mars (Infosplusgabon) - Le Groupe de la Banque africaine de développement ("BAD") a émis, le 2 février 2021, une décision de sanction à l'encontre de Mitsubishi Heavy Industries, Ltd. ("MHI").

Cette décision intervient dans le cadre du projet de centrale à vapeur de 1300 MW d'Abu Qir (ci-après le "projet") en Égypte. Le 15 janvier 2008, la Banque a conclu un accord de prêt avec la République Arabe d'Égypte pour le financement partiel du projet dont l'objectif global était d'améliorer l'approvisionnement en énergie électrique en Égypte. MHI, en tant que membre d'un consortium, a soumis une offre et s'est vu attribuer le contrat.

La Banque africaine de développement estime qu'il existe suffisamment de preuves pour soutenir la conclusion qu'il est plus probable qu'improbable que MHI s'est livré à des pratiques répréhensibles (fausses déclarations) dans le cadre de l'appel d'offres d'Abu Qir et de la mise en œuvre du contrat.

Compte tenu de ce qui précède et en l'absence de toute circonstance aggravante, la BAD a décidé d'émettre une lettre de réprimande à l'encontre de MHI conformément à la section 11.2 (a) des procédures de sanctions du Groupe de la Banque africaine de développement.

FIN/ INFOSPLUSGABON/NOL/GABON2021

© Copyright Infosplusgabon